

obtention d'une autorisation de travail

Par Jet, le 13/07/2019 à 10:02

Bonjour à tous,

je viens de recevoir mon premier autorisation provisoire de séjour d'un an en 2fois 6mois mais sans autorisation de travail

ma question est de savoir les procédures à suivre pour l'obtention de l'autorisation de travail car j'ai des enfants ici et je dois prendre soins d'eux et particiter à la prise en charge de mes opérations et soins .merci de m'aider

Par youris, le 13/07/2019 à 10:59

bonjour,

une autorisation provisoire de séjour ne vous autorise pas à travailler.

Toutefois, si vous êtes parent d'un enfant malade, vous pouvez obtenir une autorisation de travail sur présentation d'un contrat de travail.

vos enfants sont-ils majeurs et en situation régulière ?

salutations

Par **Jet**, le **14/07/2019** à **22:25**

Bonjour oui ils sont malades. Mais ils ne sont mineures. Et par rapport aux contrats ils m'exigent de la préfecture une autorisation de travail